

# COLOMBIE-BRITANNIQUE, Canada

## Règlementation sur la gestion des MO dans les ICI – Fiche synthèse

Description		Objectifs réglementaires
Population	5 466 646 habitants (2023)	<p>Assurer que 75 % de la population de la province soit soumise à des obligations de détournement de la matière organique de l'élimination en 2020*</p> <p>* Par rapport à 2013</p>
Superficie terrestre	944 735 km <sup>2</sup>	
Densité	4,8 habitants / km <sup>2</sup>	
Climat	Variable selon le lieu et la topographie, méditerrané, tempéré, océanique	
Géographie humaine	Population fortement concentrée dans les centres urbains, dont 2 463 000 habitants dans la région de Metro Vancouver	
Plus grande ville	Vancouver, population 675 218	
Divisions administratives	27 districts régionaux, 161 municipalités	
Mise en contexte		
<p>La Colombie-Britannique est un cas de juridiction décentralisée qui s'est fixé un objectif provincial pour 2020 et qui permet aux districts régionaux d'adopter des règlements qui leur sont propres pour contribuer à l'atteinte de l'objectif provincial. La juridiction provinciale repose donc fortement sur des initiatives locales de mise en œuvre de mesures appropriées, sans en dicter les détails.</p> <p>Les initiatives du district régional de Nanaimo et du district régional de Metro Vancouver, qui visent spécifiquement les établissements du secteur des ICI pour la gestion des MO ont été documentées. Ces deux districts régionaux représentent à eux seuls 56 % de la population de la province.</p>		
Règlementation applicable		
<p>Province de la Colombie-Britannique, 2003. <i>Environmental Management Act</i></p> <p>District régional de Nanaimo, 2005. <i>Solid Waste RDN Solid Waste Management Regulation Bylaw 1531</i> district régional de Metro Vancouver, 2015. <i>Solid Waste By-law regarding organic waste</i></p>		
MO visées		
<p>Le district régional Metro Vancouver a implanté un bannissement de l'enfouissement pour les MO en 2015. Il s'applique au secteur des ICI et vise les résidus alimentaires et les résidus verts.</p> <p>Le district régional de Nanaimo a implanté un bannissement de l'enfouissement pour les MO en 2005. Il s'applique au secteur des ICI et vise les résidus alimentaires, cuits ou crus.</p>		
Calendrier de mise en œuvre		
Année	ICI assujetti	Objectif
2005	Tous les ICI du district régional de Nanaimo qui génèrent des RA	Bannissement de l'enfouissement des MO (RA), notamment celles générées par le secteur ICI, pour le district régional de Nanaimo
2015	Tous les ICI du district régional de Metro Vancouver	Bannissement de l'enfouissement des MO (RA et RV) générées par le secteur ICI, entre autres, pour la région de Metro Vancouver

## Répartition des responsabilités

La province a la responsabilité de la planification stratégique. L'approche décentralisée fait en sorte que les districts régionaux sont responsables de la gestion des matières résiduelles.

## Traçabilité et rapportage

Les districts régionaux tiennent un registre des surprimes appliquées sur les chargements contenant des MO à l'élimination. Le district régional de Nanaimo ne dévoile pas le contenu de son registre au public. Le district régional de Metro Vancouver a un système numérique performant à cette fin et chaque surprime est assortie d'une fiche sommaire des observations effectuées, avec appui photographique. Des rapports sommaires annuels sont générés à partir de ce registre et sont rendus publics.

## Critères d'exemption

Les bannissements de l'élimination en vigueur dans les deux districts régionaux ne sont pas assortis de critères d'exception. Tous les ICI y sont donc assujettis, peu importe la quantité de MO générée. Toutefois, les inspections réalisées à destination sur les chargements permettent d'exercer une certaine tolérance, sur la présence de MO dans les chargements destinés à l'élimination.

## Modes de collecte et de traitement

Tri à la source et collecte à trois voies et traitement dans une infrastructure autorisée.

## Traitement, infrastructures et capacités évolutives

Développement de la capacité de traitement en fonction des besoins et de la demande croissante.

## Coûts et bénéfices prévus

- ✓ Le district régional de Metro Vancouver a rapporté un coût global pour le programme de bannissement s'élevant à 921 403 \$ en 2021.
- ✓ Les revenus des surprimes pour l'ensemble des MO bannies en 2021 totalisaient 386 507 \$.

## Incitatifs financiers et investissements

Les demandeurs publics (municipalités, villes, districts régionaux et communautés autochtones) ont accès à des fonds d'aide financière administrés par la province. Depuis 2008, le Organic Infrastructure Program (OIP) a accordé 20 M\$ (fonds fédéraux et provinciaux) à 18 infrastructures de traitement des MO.

En vue d'accélérer l'octroi d'investissements, le Clean BC Organics Infrastructure and Collection Program (CleanBC-OICP) a accordé sur une période limitée, 25 M\$ (fonds provinciaux) à 17 services de collecte et à 8 centres de traitement des MO (compostage, digestion anaérobie).

## Traitement des non-conformités

La vérification de l'application du bannissement à l'enfouissement se fait par le biais d'inspections visuelles des chargements reçus aux centres de transfert et lieux d'enfouissement. Une surprime est chargée lorsque la présence de MO bannie de l'élimination est constatée, au-delà du seuil toléré.

## Résultats

L'objectif d'assurer que 75 % de la population de la province soit soumise à des obligations de détournement de la matière organique de l'élimination en 2020 a été atteint en 2021-2022.

## Défis

Dans le cas des deux districts régionaux étudiés, la performance du secteur ICI n'était pas à la hauteur des attentes.

## Rétroaction et ajustements

Des obligations de tri à la source imposées aux ICI sont en voie de mise en œuvre complète afin de renforcer l'effet des bannissements dans les deux cas étudiés.

# ÉCOSSE, Royaume-Uni

## Règlementation sur la gestion des MO dans les ICI – Fiche synthèse

Description		Objectifs réglementaires	
Population	5 436 600 habitants	Recyclage de 70 % des matières résiduelles générées en 2025  Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990, de 42 % en 2020 et de 80 % en 2050.	
Superficie terrestre	77 933 km <sup>2</sup>		
Densité	67,5 habitants / km <sup>2</sup>		
Climat	Tempéré et océanique		
Géographie humaine	Population concentrée au centre du pays		
Plus grande ville	Glasgow, 590 507 habitants		
Principales divisions administratives	32 autorités régionales, subdivisées en circonscriptions électorales et en communautés		
<b>Mise en contexte</b>			
<p>L'étude de la composition des matières résiduelles générées en Écosse à la fin des années 2000 a révélé que les résidus alimentaires (RA) présentaient le plus grand potentiel de recyclage. L'adoption d'une réglementation au début des années 2010 visait une augmentation significative du détournement de MO de l'enfouissement qui serait cohérent avec les objectifs de l'Union européenne à cette époque.</p>			
<b>Règlementation applicable</b>			
Écosse, 2012. <i>The Waste (Scotland) Regulations</i>			
<b>Définition des MO visées</b>			
Résidus alimentaires à l'exception des breuvages			
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>			
Règlement	Année	ICI assujetti	Obligation pour l'ICI
<i>The Waste (Scotland) Regulations</i>	2014	Tout ICI qui génère plus de 50 kg RA / sem. Équivalent à 1 bac de 120 L / semaine	Tri à la source des résidus alimentaires et détention d'un service de collecte et de transport autorisé et inscrit sur un registre dédié.
	2016	Tout ICI qui génère plus de 5 kg RA / sem. Équivalent à 1 bac de cuisine / semaine	
<b>Répartition des responsabilités</b>			
La <i>Scottish Environmental Protection Agency</i> (SEPA) a la responsabilité de la mise en application et du suivi de la réglementation à l'échelle nationale. Cette responsabilité est ensuite partagée avec les autorités locales.			
<b>Traçabilité et rapportage</b>			
Chaque ICI générateur de RA doit préparer un bon de transfert des matières résiduelles qui décrit les RA et les suivra lors de leur collecte et transport, jusqu'à leur transfert le cas échéant, et leur traitement. Cette documentation doit être conservée pendant au moins deux ans et permettre la conduite d'un audit ultérieur.			

## Critères d'exemption

Exemption pour les ICI situés dans des régions rurales (d'une population inférieure à 3 000 habitants).

## Modes de collecte et de traitement

Tri à la source, collecte à trois voies et traitement par une infrastructure autorisée.

## Traitement, infrastructures et capacités

Aucun enjeu de capacité de traitement des MO pour le secteur ICI. Capacité limitée des lieux d'enfouissement.

## Coûts et bénéfices prévus

Surcoût annuel total estimé à £6 millions pour les ICI.  
Économies totales nettes pour l'ensemble du pays de £17 millions.

## Incitatifs financiers et investissements

Des programmes d'aide financière à durée limitée ont été offerts aux ICI générateurs de RA, par le *European Regional Development Fund* (ERDF) et le gouvernement écossais.

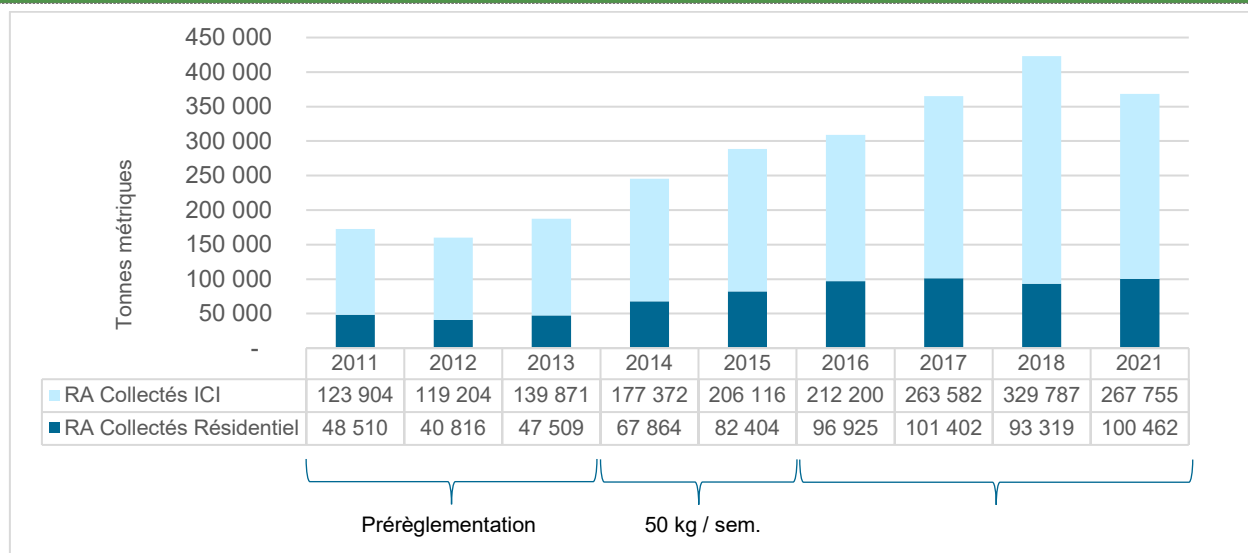
Les projets d'économie circulaire de PME y sont admissibles, comprenant une aide maximale qui peut atteindre £1 million par demandeur.

## Traitement des non-conformités

Les infractions sont passibles d'une amende maximale de £10,000 par infraction (17 000 \$ CA).

\* Au taux de change en vigueur à l'automne 2023

## Résultats



Évolution des quantités de RA collectés en lien avec la réglementation obligeant les ICI dès 2014

## Défis

Quelques difficultés mineures du système de classification rural.

Insuffisance d'effectifs à la *Scottish Environment Protection Agency* (SEPA) pour assurer les inspections sur le terrain.

## Rétroaction et ajustements

Collaboration entre la SEPA et les entreprises de collecte pour optimiser le nombre de sorties terrain tout en demeurant au fait des situations locales.

Consultation publique prévue concernant le rapportage et les exemptions rurales.

# CALIFORNIE, ÉTATS-UNIS

## Règlementation sur la gestion des MO dans les ICI – Fiche synthèse

Description		Objectifs réglementaires
Population	38 940 231 habitants (2023)	Objectif 2025 : Détournement de l'enfouissement de 75 % * des MO; Réemploi (alimentation humaine) de 20 %* des RA * Par rapport à 2014
Superficie terrestre	403 671 km <sup>2</sup>	
Densité	96 habitants / km <sup>2</sup>	
Climat	Variable selon la région, principalement tempérée, aride et continentale	
Géographie humaine	Population concentrée dans deux principales zones urbaines côtières et deux grandes vallées. Régions désertiques ou en haute altitude très peu peuplées.	
Plus grande ville	Los Angeles, 3 766 109 habitants	
Principales divisions administratives	540 juridictions locales réunies en 58 comtés : 40 comtés ruraux où loge 2,8 % de la population 18 comtés urbains où loge 97,2 % de la population	

### Mise en contexte

Constats à la base des orientations stratégiques dans les années 2010 :

- ✓ Le détournement des MO de l'enfouissement est retenu comme une orientation stratégique dans la lutte contre les changements climatiques;
- ✓ Les acteurs de la gestion des matières résiduelles constatent que la matière organique constituait 67 % des matières éliminées par enfouissement;
- ✓ Les bénéfices de l'utilisation du compost sur les terres agricoles sont largement publicisés, notamment par l'Université de Berkeley;
- ✓ 1 Californien sur 8 était en situation de précarité alimentaire.

### Règlementation applicable

État de la Californie AB 1826 Chesboro, *Chapter 727, Statutes of 2014, 2014. Solid waste : organic waste*

État de la Californie SB 1383, Lara, *Chapter 395, Statutes of 2016, 2016. Short-Lived climate pollutants : methane emissions : dairy and livestock : organic waste : landfills*

### Définition des MO visées

Les aliments, les résidus verts, les résidus d'aménagement paysager et de taille de haies, les textiles et tapis organiques, le bois et le bois d'œuvre, les produits de papier, le papier de bureau, les fumiers, les biosolides, les digestats et les biosolides.

## Calendrier de mise en œuvre

Année	ICI assujetti	Objectif
2016	ICI générant 8 vg <sup>3</sup> /semaine de MO	Tri à la source des MO et service de collecte et traitement des MO conforme aux règlements locaux; ou, Recyclage <i>in situ</i> des MO ou apport volontaire des MO pour des fins de recyclage; ou, Service de collecte et de traitement qui accepte les matières résiduelles mélangées pour tri et valorisation ultérieure des MO (collecte en flux mélangé).
2017	ICI générant 4 vg <sup>3</sup> /semaine de MO	
2019	ICI générant 4 vg <sup>3</sup> /semaine de matières résiduelles	
2020	ICI générant 2 vg <sup>3</sup> /semaine de matières résiduelles	
2022	Entreprises de distribution alimentaire, épicerie, marchands alimentaires en vrac, traiteurs	Obligation aux ICI visés de faire des dons d'aliments consommables qui seraient autrement gaspillés ou confiés à un service de collecte de MO. Ententes écrites à conclure avec des établissements autorisés pour la redistribution de dons alimentaires.
2024	Hôtels avec restauration de 200+ chambres, restaurants de 250+ places, centres de santé de 100+ lits, cafétérias des agences de l'état de 250+ places, écoles et collèges avec restauration sur place, centres de spectacle ou lieux événementiels	
2036	L'ensemble des ICI visés	Mise en conformité des contenants dédiés au tri des MO

### Responsabilités de l'État

*California's Department of Resources Recycling and Recovery (CalRecycle)* a la charge de la mise en application de la réglementation.

### Traçabilité et rapportage

Les villes et les comtés ont l'obligation de remplir le portail de données en ligne du *Mandatory Commercial Organics Recycling (MORE)* qui rassemble les informations sur les efforts d'ISÉ auprès des ICI et le nombre total d'ICI conformes et non conformes à la réglementation de l'État.

### Critères d'exemption

Sont exemptés les ICI qui génèrent moins du seuil quantitatif prescrit et ceux qui peuvent démontrer l'absence d'espace suffisant en établissement, pour répondre aux exigences du tri des MO.

Les ICI situés dans les villes et les comtés exemptés le sont également. Les villes et comtés peuvent être exemptés pour cause d'une faible population (moins de 70 000 habitants), d'une désignation « rurale » et de l'élévation (1 372 mètres au-dessus du niveau de la mer).

### Modes de collecte et de traitement

- ✓ Tri à la source et collecte à trois voies et traitement par une infrastructure reconnue; ou,
- ✓ Collecte de matières mélangées (1 ou 2 voies), prétri et traitement pour extraire les MO à un faible taux de contamination.

### Traitement, infrastructures et capacités

- ✓ Capacité supplémentaire des infrastructures existantes : 6 M tonnes.
- ✓ Capacité supplémentaire requise : 12 à 14 M tonnes.
- ✓ Enjeux de délais et de durée du processus d'émission d'autorisation pour les nouvelles infrastructures de traitement des MO.

## Coûts et bénéfices prévus

- ✓ Coûts totaux de la mise en œuvre de la réglementation pour toutes les parties prenantes (ICI, villes et comtés) estimés à 20 milliards \$ US;
- ✓ Bénéfices projetés (enfouissement évité, vente de compost et autres produits dérivés des MO) équivalents à 17 milliards \$ US.

## Incitatifs financiers et investissements

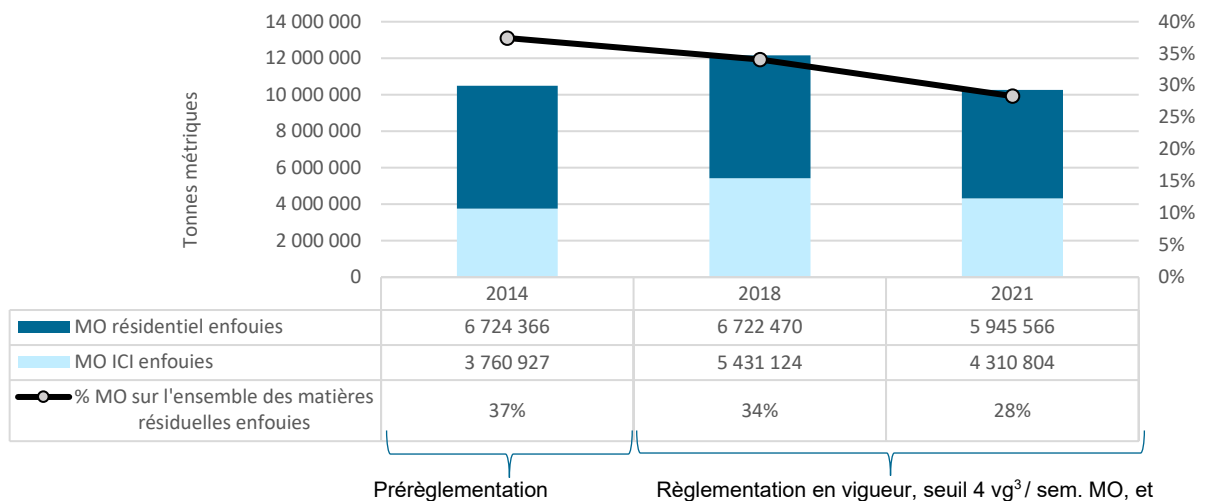
Programmes d'aide financière offerts par l'État, d'une valeur totale de 2014 à 2022 de :

- ✓ 218,5 millions \$ US pour les infrastructures;
- ✓ 3 millions \$ US pour la prévention des RA;
- ✓ 60 millions \$ US pour la mise en œuvre locale
- ✓ 190 millions \$ US à CalRecycle (inspections, analyses, suivi des non-conformités, etc.).

## Traitement des non-conformités

- ✓ La conformité d'un ICI est évaluée par la juridiction locale;
- ✓ La conformité d'une juridiction locale est évaluée par CalRecycle sur la collecte, le traitement et l'approvisionnement;
- ✓ Amendes maximales quotidiennes applicables aux juridictions locales de à 10 000 \$ US par jour;
- ✓ Processus de mesures correctrices pouvant durer jusqu'à 3 ans.

## Résultats



## Défis

- ✓ Les délais du processus d'obtention de permis pour les nouvelles infrastructures;
- ✓ L'ambiguïté dans les messages d'ISÉ et dans la cohérence des directives issues des différentes agences de l'État;
- ✓ L'insuffisance d'aide financière pour l'ampleur de la tâche.

## Rétroaction et ajustements

12 recommandations issues d'une consultation publique indépendante tenue en 2022, formulées à l'intention des autorités de l'État.